



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déficits publics

Question écrite n° 11723

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur le rapport d'évaluation de la mise en oeuvre des grandes orientations de politique économique (GOPE) en 2002, que vient de publier la Commission européenne. Concernant la France, la commission estime en particulier qu'elle « fait partie des Etats membres qui sont considérés globalement comme ayant le moins bien suivi les recommandations par pays des GOPE ». Est notamment considéré comme insuffisant l'objectif de baisse du déficit public pour 2003. Il lui demande par conséquent de lui indiquer dans quelle mesure les dispositions de la loi de finances pour 2003 et, à plus long terme, celles contenues dans le programme de stabilité de la France pour les années 2004 à 2006 répondent, selon lui, aux interrogations légitimes soulevées par l'Union européenne.

Texte de la réponse

Le 3 juin 2003, le Conseil Ecofin a adopté une recommandation à l'égard de la France dans le cadre de la procédure pour déficit public excessif. Le Conseil Ecofin demande notamment à la France de ramener en 2004 le besoin de financement des administrations publiques en-dessous du plafond de 3 % et donne jusqu'au 3 octobre 2003 au Gouvernement pour annoncer les mesures appropriées. La situation de nos finances publiques est fortement dégradée. Cette dégradation provient essentiellement de la politique budgétaire menée sous la précédente législature et notamment d'un effort d'assainissement insuffisant pendant la période de forte croissance. Les baisses discrétionnaires de prélèvements obligatoires ont été supérieures de 2,5 points de produit intérieur brut (PIB) à la baisse de la part des dépenses publiques dans le PIB. Cette dérive structurelle, masquée par les plus-values conjoncturelles ainsi que par la très forte mobilisation des recettes non fiscales, a rendu nos finances publiques plus fragiles en cas de ralentissement de la conjoncture, comme nous le voyons depuis 2002. Le Gouvernement est attaché au respect de nos engagements européens. Il a annoncé sa volonté de limiter en 2003 la dégradation des comptes publics dans un contexte de ralentissement de la conjoncture internationale, qui pèse sur les recettes fiscales, et de ramener le besoin de financement des administrations publiques sous le plafond des 3 % en 2004. A cet effet, d'importantes mesures de maîtrise de la dépense ont été prises, tant sur le budget de l'État que dans le domaine des dépenses de santé. Pour la préparation du projet de loi de finances pour 2004, le Gouvernement a retenu un cadrage strict, puisque les dépenses du budget général seront stabilisées en volume. La réforme de l'assurance maladie, dont les modalités seront annoncées à l'automne, doit permettre, à travers une responsabilisation des acteurs du système de soins, de rationaliser la dépense de soins et ainsi de fournir le meilleur soin au moindre coût.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11723

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 923

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6641